Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260706-2026_65-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de

Pleumeleuc

35137

Nombre de conseillers		
En exercice	:	27
Présents	:	22
Représentés	:	4
Votants	:	26

Registre des délibérations
Réunion du conseil municipal
6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 30 juin 2026
Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2026

Étaient présents :
M. FOUVILLE, Maire, M. RAMIREZ, Mme BÉTHUEL, M. LEDUC, Mme BÉBIN, M. HEUZÉ, Mme TOULOUSE, adjoints, Mme COTTIER, M. MENGUY, M. RAPHAEL, M. DAVID, Mme PATRU, M. VALLET, M. GROSBOIS, M. PERRIGAULT, Mme CHERRUET, Mme YOUBOU, Mme POIRIER DEMEURÉ, M. GUINARD, Mme BERTHOUX, M. MARIÉ, Mme GUINARD.

Étaient représentés **:**
M. ARNAUD donne pouvoir à M. GUINARD
Mme JOALLAND donne pouvoir à M. MARIÉ
Mme MARET donne pouvoir à Mme TOULOUSE
M. VALET donne pouvoir à Mme BÉBIN

Étaient absents **:**
Mme JOURDY

Michel HEUZÉ a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

※ ※ ※

Délibération 2026-65- Domaine-Patrimoine – Vente lots de bois de chauffage hors forêt domaniale

Monsieur le Maire, rappelle que suite à différents épisodes météorologiques, des arbres sont tombés ou ont été fortement abimés nécessitant des abattages de sécurité.
Il expose que, pour des raisons d'organisation, de sécurité et disponibilité, il est difficile de faire appel aux services internes et aux sociétés privés pour mettre en sécurité et débiter les arbres devenus géants, la plupart étant déjà au sol.
Il expose que du fait du contexte économique, il est intéressant pour la commune mais aussi pour des tiers particuliers de valoriser ce bois. Il rappelle qu'une délibération avait été passée en octobre 2024 pour autoriser la vente de bois d'arbres et fixer des prix de vente. Or, les prix fixés à cette date paraissent obsolètes et déconnectés du prix du marché. Il propose donc une réévaluation de ces prix, en conservant les règles définies :

- Vente de ces arbres gênants auprès de particuliers à la condition que ce bois ne fasse pas l'objet d'une revente et dans la limite de 30m3 par foyer.

Il propose de vendre le bois sous forme de bois :

- Sur pied (abattage ou débit restent à réaliser)
- Au sol (arbre tombé ou abattu pour mise en sécurité)
- Façonnés (déjà débité en partie ou totalité)

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260706-2026_65-DE

Il propose que le prix de vente soit défini à la mesure (entente sur un prix unitaire, à multiplier par la quantité de bois mesurée après exploitation) et classer les essences de bois en 2 catégories :

- Le bois de 1er choix (chêne, châtaignier, charme, hêtre, érable…)
- Le bois de 2nd choix (Saule, peupliers, sapin, bouleau…)

Il est proposé qu'une liste d'administrés s'étant portés candidats soit dressée et que les lots soient affectés après tirage au sort. Il est précisé qu'un contrat sera rédigé lors de chaque attribution de lot.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISER** la vente de bois d'arbres considérés gênants suivant les conditions d'attribution pré-citées
- **FIXER** le prix de vente à :

- Bois sur pied (abattage ou débit restent à réaliser) :
- 20 € par stère de bois de 1er choix
- 10 € le stère de bois de 2e choix
- Bois au sol (arbre tombé ou abattu pour mise en sécurité)
- 35 € par stère de bois de 1er choix
- 15 € le stère de bois de 2nd choix
- Bois façonnés (déjà débité en partie ou totalité)
- 45 € par stère de bois de 1er choix
- 20 € le stère de bois de 2e choix

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Michel HEUZÉ

Le Maire,
Yannick FOUVILLE